

Association
LA CHAMADE
Association Loi 1901
Siège social : 2 Rue du Jas
La ferme de Roman
13121 AURONS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale du 31 mai 2024, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LA CHAMADE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercices professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiqués dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et n°2023-06 exposés dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et du rapport financier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du président et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêté par le conseil d'administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Salon de Provence, le 15 mai 2026,

Gérald RECH
Commissaire aux comptes
Inscrit auprès de la cour d'appel de Aix-en-Provence



CHARLES AUDIT & CONSEILS

Société à responsabilité limitée au capital de 200 000€

inscrite au tableau de l'ordre de Marseille & sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Aix-Bastia

243 Place Général de Gaulle - 13300 Salon de Provence

820 712 396 R.C.S SALON-DE-PROVENCE - SIRET : 820 712 396 000 36

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques...						
	Immobilisations incorporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	196 080	187 753	8 327	11 883	3 556	29.92
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques Matériel et outillage	180 370	86 189	94 181	53 434	40 748	76.26
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations et Créances rattachées				10 000	10 000	100.00
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres	6 700		6 700	6 380	321	5.03
	Total I	383 150	273 942	109 209	81 697	27 512	33.68
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	74 312		74 312	65 400	8 913	13.63
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres	7 724		7 724	5 227	2 497	47.76
	Valeurs mobilières de placement	71		71	69	2	2.17
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	202 416		202 416	226 674	24 258	10.70
Comptes de Régularisation	Charges constatées d'avance (2)	2 171		2 171	1 387	784	56.52
	Total II	286 693		286 693	298 757	12 064	4.04
	Frais d'émission des emprunts (III)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des emprunts (IV)						
	Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		669 844	273 942	395 902	380 454	15 448	4.06

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
						Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres						
	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	57 992		57 992			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	111 356		91 356		20 000	21.89
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	111 356		91 356		20 000	21.89
FONDS DÉDIÉS	Autres						
	Report à nouveau	86 389		85 308		1 081	1.27
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	13 651		16 018		2 367	14.78
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	4 235		21 081		16 846	79.91
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	2 143		17 633		19 776	112.15
	Situation nette (sous total)	259 971		255 736		4 235	1.66
	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées	12 900		7 900		5 000	63.29
	Total I	272 871		263 636		9 235	3.50
	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés						
PROVISIONS	Total II						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	13 971		13 971		0	0.00
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	109 060		97 105		11 955	12.31
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes			531		531	100.00
	Instruments de trésorerie						
	Produits constatés d'avance			5 210		5 210	100.00
	Total IV	123 031		116 817		6 214	5.32
	Ecarts de conversion passif (V)						
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	395 902		380 454		15 448	4.06

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

123 031

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
Ventes de biens						
Ventes de dons en nature						
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>						
Ventes de prestations de service		416			416	
Parrainages						
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation		798 785		764 809	33 976	4.44
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>						
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible						
Ressources liées à la générosité du public		4 150		2 948	1 202	40.76
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie						
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges				19 588	19 588	100.00
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits		29 542		5	29 537	NS
Total I		832 893		787 351	45 542	5.78
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises		279			279	
Variation de stock						
Autres achats et charges externes		271 702		234 102	37 600	16.06
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés		18 066		15 490	2 576	16.63
Salaires et traitements		387 696		378 163	9 533	2.52
Charges sociales		120 193		113 950	6 243	5.48
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		21 116		25 854	4 737	18.32
Dotations aux provisions						
Reports en fonds dédiés						
Autres charges		7 392		5 695	1 697	29.80
Total II		825 886		773 254	52 632	6.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)		7 007		14 097	7 090	50.29

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	2	327	2	744	417	15.18
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total III	2	327	2	744	417	15.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées				0	0	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total IV				0	0	100.00
2. Résultat financier (III-IV)	2	327	2	744	416	15.17
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	9	335	16	841	7 507	44.57
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion				22	22	100.00
Sur opérations en capital				4 926	4 926	100.00
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges						
Total V				4 948	4 948	100.00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion				709	709	100.00
Sur opérations en capital						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5	000			5 000	
Total VI	5	000		709	4 292	605.72
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	5	000		4 240	9 240	217.93
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)		100			100	
Total des produits (I+III+V)	835	221	795	044	40 177	5.05
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	830	986	773	963	57 023	7.37
5. EXCEDENT OU DEFICIT	4	235	21	081	16 846	79.91
dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée	2	143	17	633	19 776	112.15

ASSOCIATION LA CHAMADE

2 RUE DU JAS

13121 AURONS

ANNEXE DU 01/01/2025 AU 31/12/2025

S.A.R.L. KEROVA

1 RUE MARTINY

13008 MARSEILLE

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 395 902.31 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 832 893.46 Euros et dégageant un excédent de 4 234.86 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a pour objet de promouvoir la création d'un lieu d'accueil et d'hébergement social pour des enfants, adolescents, jeunes majeurs (de 3 ans à 21ans), en difficultés psychosociales "La Chamade", de gérer ce lieu d'accueil par l'intermédiaire de collaborateurs salariés.

L'association, pour accompagner 13 jeunes 8 sur l'internat et 5 sur les appartements emploie actuellement 10 personnes à temps plein.

Les comptes font apparaître un résultat excédentaire de 4 235 Euros décomposé ainsi:

- 1) Résultat des opérations sous tutelle : 2 143 Euros (Déficit)
- 2) Résultat des opérations Association: 6 378 Euros (Excédent)

Le résultat administratif de l'exercice 2025 compte tenu de l'application des obligations liées au secteur sanitaire et social se présente ainsi:

Résultat des opérations sous tutelle:	- 2 143 Euros (Déficit)
Congés payés:	8 333 Euros (dotation)
Reprise de résultat 2023:	25 177 Euros (Excédent)
Résultat administratif 2025:	+ 31 366 Euros (Excédent)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'événements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice allant du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un changement de méthode résultat des changement de réglementation comptable suivant:

- ANC 2022-06 (Modifiant le Plan Comptable Général);
- ANC 2023-03 (Modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuel des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur:

- La définition du résultat exceptionnel;
- La suppression des transferts de charges;
- Le plan des comptes
- Les modèles d'états financiers.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

REMUNERATIONS VERSEES AUX TROIS PLUS HAUTS CADRES
DIRIGEANTS BENEVOLES OU SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 EUROS et recevant une ou plusieurs subventions de l'État ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 EUROS doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association il n'y a pas eu lieu de publier les

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Cependant, par souci de transparence, il est précisé:

- 1° que le montant des sommes versées aux trois cadres les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élève à : 63 968.90 Euros étant précisé qu'aucun de ces cadres n'a de pouvoir d'engagement de l'association et qu'ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.
- 2° Qu'aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Installations générales agencements aménagements des constructions	196 080		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 944		2 958
Installations générales agencements aménagements divers	50 781		19 214
Matériel de transport	50 899		35 436
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	29 561		700
TOTAL	330 266		58 308
Autres participations	10 000		
Prêts, autres immobilisations financières	6 260		441
TOTAL	16 260		441
TOTAL GENERAL	346 525		58 749

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Installations générales agencements aménagements constr.			196 080	196 080
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			5 902	5 902
Installations générales agencements aménagements divers			69 995	69 995
Matériel de transport		12 124	74 212	74 212
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			30 261	30 261
TOTAL		12 124	376 450	376 450
Autres participations		10 000		
Prêts, autres immobilisations financières			6 700	6 700
TOTAL		10 000	6 700	6 700
TOTAL GENERAL		22 124	383 150	383 150

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Installations générales agencements aménagements constr.		184 197	3 556		187 753
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		2 944	210		3 154
Installations générales agencements aménagements divers		25 996	5 788		31 783
Matériel de transport		35 039	9 371	12 124	32 287
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		16 773	2 191		18 964
TOTAL		264 949	21 116	12 124	273 942
TOTAL GENERAL		264 949	21 116	12 124	273 942
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.constr.	3 556				
Instal.techniques matériel outillage indus.	210				
Instal.générales agenc.aménag.divers	5 788				
Matériel de transport	9 371				
Matériel de bureau informatique mobilier	2 191				
TOTAL	21 116				
TOTAL GENERAL	21 116				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	7 900	5 000			12 900
TOTAL	7 900	5 000			12 900
TOTAL GENERAL	7 900	5 000			12 900
Dont dotations et reprises exceptionnelles		5 000			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	6 700	0	6 700
Autres créances clients	74 312	74 312	
Personnel et comptes rattachés	213	213	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	317	317	
Débiteurs divers	7 194	7 194	
Charges constatées d'avance	2 171	2 171	
TOTAL	90 908	84 208	6 700

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	13 971	13 971		
Personnel et comptes rattachés	50 805	50 805		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	45 170	45 170		
Autres impôts taxes et assimilés	13 086	13 086		
TOTAL	123 031	123 031		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Créances immobilisées

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.
Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	27
Total	27

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 916
Dettes fiscales et sociales	77 463
Total	86 379

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 171
Total	2 171

Subventions d'équipement

La subvention d'investissement d'un montant de 80 000€ pour la mise en sécurité a été totalement amortie en 2025.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation des subventions**

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prix de journée Conseil Général 13	798 785
Total	798 785

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	1
Employés	10
Total	11

Valorisation des contributions volontaires

Les heures de bénévolat pour l'année de 2025 ont été valorisées au SMIC Moyen pour 669 heures, soit:

Heures de bénévolat: $669 \times 11.88 = 7\,947.72$ Euros

Bénévolat chargé à 50% = 3 973.86 Euros
11 921.58 Euros

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 4 020 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes :
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	54 810
Total (1)	54 810

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
60 à 64 ans	1 à 5 ans	
55 à 59 ans	6 à 10 ans	
45 à 54 ans	11 à 20 ans	46 054
35 à 44 ans	21 à 30 ans	7 177
moins de 35 ans	plus de 30 ans	1 579
Engagement total		54 810

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- Coefficient de Turn over retenu:
 - * Age inférieur à 30 ans: 20%
 - * Entre 30 et 40 ans: 40%
 - * Entre 40 et 50 ans: 75%
 - * Au dessus de 50%: 99%
- taux d'inflation: 5.00%
- taux d'actualisation: 3.96%